



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 104 du 18 avril 2019

Santé mentale et Psychiatrie La CFDT Santé-Sociaux demande l'ouverture des concertations

La CFDT Santé-Sociaux salue l'annonce de la nomination d'une délégation ministérielle dédiée à la santé mentale et à la psychiatrie.

C'était une réponse attendue de longue date par les usager.ère.s et les professionnel.le.s.

Elle demande une ouverture rapide des concertations à l'ensemble des organisations professionnelles, associatives et civiles.

Les besoins de la population liés aux évolutions de notre société nécessitent de redonner des moyens à cette spécialité médicale. L'évaluation des dispositifs et des pratiques est indispensable. Toutefois, celle-ci ne doit pas conduire à une approche purement budgétaire, vue à travers le prisme réducteur de la tarification.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, la politique de secteur, les objectifs de prévention et de proximité, le maillage territorial et la recherche de partenariats entre les différents acteurs doivent guider la stratégie de transformation du système de santé. Elle soutient particulièrement la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale, qui doivent permettre d'intégrer une dimension sociale et environnementale.

La CFDT Santé-Sociaux entend ainsi participer à une réflexion d'envergure, afin de remplir les conditions d'un égal accès aux soins dans le cadre des politiques publiques.

Elle sera, comme à son habitude, force de propositions. Pour ce faire, elle reprendra les pistes développées et diffusées en 2015 dans sa contribution intitulée « 40 préconisations pour la psychiatrie ».

La réduction des budgets et des personnels ne fera pas partie de la feuille de route de la CFDT Santé-Sociaux.

Contact :
Bruno LAMY
Secrétaire général adjoint
TÉL : 06 12 94 42 37
blamy@sante-sociaux.cfdt.fr